

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le six décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 2 décembre 2023</p>
<p><u>Réf</u> : 23123 Objet : Acquisition parcelles succession PREMAT Suzanne veuve QUITTOUD</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Suite aux différents échanges intervenus avec Mr Jean-Michel PREMAT, Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles provenant de la succession de Madame Suzanne PREMAT veuve QUITTOUD, situées dans différents endroits de la commune.

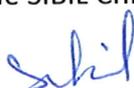
Il propose que cette acquisition se fasse pour un montant de 10.048,00€ décomposé comme suit :

Parcelles	Surface	Zonage	Prix	Montant
A N° 2144 – Planc du Tronc	280 m ²	N - EBC	0,50/M ²	140,00 €
B N° 1372 – Les Felires	2190m ²	N - EBC	0,50/M ²	1 095,00€
B N° 1373 – Les Felires	720m ²	N	0,50/M ²	360,00€
B N° 1764 – Zauley Est	595m ²	N - EBC	0,50/M ²	297,50€
B N° 2204 – Zauley Ouest	317m ²	N - EBC	0,50/M ²	158,50€
C N° 793 – La Pechette	5790m ²	Aalp – réservoir biod.	0,50/M ²	2 895,00€
E N° 295 – Ind. La Maison neuve	6000m ²	N - EBC	0,50/M ²	3 000,00€
F N° 26 – Le Batioret	799m ²	N - EBC	0,50/M ²	399,50€
F N° 855 – Le Batioret	893m ²	N	0,50/M ²	446,50€
E N° 315p – Sur la Fontaine (ind.)	2512m ²	N - EBC	0,50/M ²	1256,00€
Surface totale	20096m ²		Montant	10 048,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** l'acquisition des biens ci-dessus appartenant à la succession PREMAT Suzanne veuve QUITTOUD pour un montant de **10 048,00€**
- Précise que les frais seront supportés pour moitié par les vendeurs et la commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération

La secrétaire
Mme SIBIL Christine



Le Maire
DENNE Jean – Claude

